infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

La Commission européenne freine l’action des ONG

Par

Publié le 07/01/2025

Selon *Politico*, la Commission européenne a décidé d'interdire l'utilisation de fonds européens pour des activités de plaidoyer et de lobbying menées par les ONG. Dans un contexte où les multinationales renforcent leur influence sur les politiques européennes, cette décision apparaît comme une entrave à la défense de l'intérêt général face aux crises climatique et écologique.

En novembre, la Commission européenne a annoncé que les fonds du programme LIFE[i], destinés à financer des projets environnementaux et climatiques, ne pourront plus être utilisés pour des activités de plaidoyer et de lobbying[ii]. Cette décision, révélée par *Politico* le 28 novembre[iii], s’appuie sur des lettres envoyées aux organisations concernées, informant ces dernières de cette nouvelle restriction. Le programme LIFE, créé en 1992, vise à soutenir des projets d’ONG, PME, entreprises, autorités publiques,… visant à protéger la biodiversité, améliorer la gestion des ressources naturelles, lutter contre le changement climatique et sensibiliser les citoyens. Ce programme est présenté comme un outil permettant d’atteindre les objectifs du Pacte vert européen[iv] et se dote, pour ce faire, d’un budget de 5,4 milliards d’euros pour la période 2021-2027.

Des ONG restreintes dans leurs actions de lobbying et de plaidoyer

Cette mesure de la Commission européenne intervient dans un contexte marqué par une opposition croissante de groupes politiques, à l’instar du Parti populaire européen (PPE)[v], aux initiatives favorables à l'environnement, à la biodiversité et aux réglementations écologiques. En restreignant les activités éligibles aux financements, la Commission affaiblit considérablement les ONG qui bénéficiaient de ces fonds[vi], telles que Amis de la Terre Europe, PAN Europe, Slow Food et Zero Waste.

Ces restrictions réduisent la capacité des ONG à jouer un rôle que la Commission reconnaît pourtant comme important : « *sensibiliser aux questions environnementales pour une meilleure gouvernance... et contribuer au processus décisionnel en coordonnant et en canalisant les points de vue [...] [des] réseaux de citoyens [des ONG]* »[vii].

Des multinationales très actives

Les ONG subissent un déséquilibre croissant dans le processus décisionnel européen, ce qui compromet de plus en plus l’accès des citoyens à une information transparente. Cette tendance s’inscrit dans un contexte plus large, où des acteurs industriels continuent d’exercer une influence

déterminante sur les politiques européennes. Ainsi, comme l'a rapporté *Inf'OGM*, des multinationales pèsent significativement dans la dérégulation des OGM, souvent au détriment de la transparence et de la participation citoyenne[viii]. De même, dans le cadre des débats sur la réglementation des semences, *Inf'OGM* a mis en lumière l'influence de ces mêmes multinationales sur les décisions stratégiques, au détriment des préoccupations exprimées par des organisations de la société civile et des agriculteurs[ix].

La restriction de l'utilisation des fonds européens du programme LIFE semble confirmer une volonté de restreindre davantage la capacité des ONG à contrebalancer les pressions exercées par les multinationales et leur partenaires. En interdisant l'utilisation de ces fonds pour des activités de plaidoyer et de lobbying, la Commission européenne limite la capacité des organisations à défendre des politiques publiques que ces organisations estiment nécessaires pour faire face aux crises climatique et écologique.

i LIFE - Programme européen pour l'environnement et le climat : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/life/

ii Le plaidoyer a pour objectif un changement social ou politique pour le bien commun, alors que le lobbying établit une relation directe avec les décideurs (parlementaires par exemple) et vise des objectifs plus spécifiques et privés.

iii Marianne Gros et Louise Guillot, « Commission tells NGOs EU money is not for lobbying », *Politico*, 28 novembre 2024.

iv Commission européenne, « Le pacte vert pour l'Europe ».

v Rober Hodgson, « Le PPE demande à la Commission de limiter les nouvelles réglementations écologiques », *Euronews*, 10 juillet 2024.

vi Commission européenne, CINEA (European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency), Programme Life, « LIFE operating grants for non profit making entities – organisations selected for funding in 2024 », octobre 2024.

vii Commission européenne, CINEA, Programme Life, « LIFE operating grants ».

viii Christophe Noisette, « Déréglementation des OGM : qui rencontre qui ? », *Inf'OGM*, 17 décembre 2024.

ix Denis Meshaka, « Réglementation semences : l'industrie pèse dans la balance », *Inf'OGM*, 13 décembre 2024.

Adresse de cet article : https://infogm.org/breve/la-commission-europeenne-freine-laction-des-ong/